

**Etaient présents ou représentés :**

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, représenté par monsieur Jean HUBAC, Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJ, DGESCO
- Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la Sous-Directrice de la gestion des carrières, Secrétariat général - DGRH, MENJ
- Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, représentée par monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Bureau de l'élaboration des politiques du sport, DS.1A, Direction des Sports
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des Sports, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques, représentée par monsieur Dominique BAILLY, Chargé de mission évolution de l'offre d'activité physique et sportive
- Monsieur Jérôme FOURNIER, adjoint à la Directrice des sports, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques, représenté par madame Sophie AGON, Chargée d'études et d'analyses, Bureau des fédérations sportives, du sport de haut niveau et du sport professionnel
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, Référent ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
- Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental de l'Indre, représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- Madame Marion GUYOMARD, Directrice Grandes causes nationales, représentant le CNOSF
- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean-Baptiste Poquelin, Paris 1<sup>er</sup>
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du LPO Delacroix, Drancy
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort s/Mer
- Monsieur Louis RICARD, élu CAVL, LGT Jean Moulin - Draguignan, académie de Nice
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint-Lô Thère, Le Hommet d'Arthenay, académie de Caen
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU
- Monsieur Aladin PETITE, représentant le FNEC FP-FO
- Madame Marie-Hélène GUENEGO, administratrice - Fédération PEEP

**Etaient excusés :**

- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement scolaire, représenté par madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au Sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives - DGESCO, MENJ
- Monsieur Christophe MAUNY, Inspecteur d'académie, DASEN du Gard
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale, Fédération FCPE

## Ouverture du Conseil d'administration par Monsieur Jean HUBAC, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, président

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, ouvre la séance en remerciant nos hôtes de la MGEN pour leur accueil au sein de cette très belle structure. Monsieur HUBAC donne la parole à la représentante de la MGEN.

**Madame Julie FOURET, en charge des questions de Culture et Sport et des partenariats à la MGEN**, confirme la satisfaction de recevoir l'UNSS à l'occasion de cette instance et évoque les différents événements auxquels sont associés l'UNSS et la MGEN. Madame FOURET évoque les nouveautés notamment en termes de citoyenneté et rend hommage aux élèves et enseignants, maillons essentiels du sport scolaire. Madame FOURET souhaite de bons travaux à l'ensemble des membres.

La parole est donnée aux représentants des élus des AS et aux organisations syndicales pour les déclarations liminaires.

### I) Déclarations liminaires

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, et au nom des élus des AS :**

Les élus des AS tiennent d'abord à remercier la MGEN pour l'accueil et la mise à disposition de la salle pour notre réunion préparatoire de ce matin.

Nous tenons à faire part aux administrateurs de l'UNSS de la colère des élus des AS partagée par un grand nombre de nos collègues animateurs / animatrices d'AS.

Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe de direction à l'UNSS nationale, nous ne cessons d'alerter et de contester les décisions politiques, sportives et budgétaires portées ! Nos analyses se sont systématiquement avérées justes et pourtant la DN UNSS reste sourde et continue à mettre en danger la structure et par conséquent l'activité des licenciés dans nos AS dans nos territoires.

Nous avons bien été associés à de nombreux groupes de travail auxquels nous avons toujours répondu présents et ce, très souvent sur nos temps personnels. Mais pourquoi continuer à y assister lorsqu'on lit des documents qui présentent des éléments qui n'ont pas été partagés et validés collectivement, voire des propositions contraires ?

Au niveau budgétaire, nous avons démontré lors de l'AG du 27 juin, que le budget prévisionnel n'était pas sincère. Ce budget a pourtant été adopté ! Bilan : un déficit budgétaire de plus de 12.3 millions d'euros. A ce rythme, combien de temps la structure pourra-t-elle survivre ?

Pour 2024-2025, quel scandale de proposer d'augmenter le prix de la licence de 2 euros et de faire porter la charge de l'inflation sur les familles alors même que les subventions ministérielles n'ont pas augmenté depuis au moins 5 ans ! Pour rappel, la subvention du ministère de l'EN représente 9% du budget national quand l'apport des familles s'élève, lui, à près de 63% ! 2.9 millions de recettes en plus grâce aux familles mais paradoxalement 1.65 millions en moins sur la ligne transport / hébergement et animations sportives : où va donc aller cet argent ? A qui vont profiter ces millions ? Doit-on de nouveau rappeler l'article 1 des statuts de l'UNSS ? Cette année encore, les documents sont complexes et il est difficile de s'y retrouver. Visiblement, le choc de simplification n'a pas cours à l'UNSS.

2023-2024 a vu moins de rencontres à tous les niveaux alors même que les licenciés ont payé autant eux ! Cela fait un an et demi que nous dénonçons l'accord cadre transport, mis en place pour rappel sans passer par l'aval des instances, rien ne se passe ! La DN UNSS joue la montre mais pourquoi ?

En ce qui concerne le règlement fédéral, les décisions ne se prennent malheureusement pas à l'aune des problématiques sportives de l'UNSS et des AS mais bien au regard des économies qui peuvent être réalisées sur le dos des AS et des licenciés !

A cela, vont s'ajouter le choc des savoirs et la mise en place des groupes de besoin. Ici et là, certains chefs d'établissement / présidents d'AS annoncent des changements d'organisation des journées avec une

captation des pauses méridiennes, voire des mercredis après-midi afin de mettre en place les emplois du temps des classes.

Dans la même idée, nos collègues animateurs/animatrices d'AS sont soumis à de fortes pressions pour empêcher l'accompagnement des équipes sur les compétitions et rencontres. Et ne parlons pas, des collègues sollicités pour participer aux organisations, le chantage au RCD a été trop souvent utilisé !

Que faut-il de plus pour que chacun des administrateurs et administratrices de l'UNSS mesure le risque pour notre structure ? Le dispositif « 2 heures de sport en plus au collège », qui est pourtant loin de remplir ses objectifs, vous semble-t-il être la solution pour favoriser une jeunesse française plus sportive ? Alors même que nombre de sportifs /sportives de haut niveau sont passés par l'UNSS, comme notre directeur national, et que les JOP 2024 arrivent demain, quid de l'UNSS après les JOP ? Souhaitez-vous le démantèlement complet de l'UNSS ?

**Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU :**

Bonjour à toutes et tous,

Vous imaginez bien qu'en cette année de Jeux Olympiques et Paralympiques en France et à l'heure où est décrétée la grande cause nationale du sport, nous aurions beaucoup à dire sur les politiques publiques sportives qui sont menées et notamment au sein de notre grand ministère... Mais à l'heure de ce Conseil d'Administration, j'en resterai aux questions qui nous occupent directement, non pas que les autres n'aient aucun impact - bien au contraire - mais nous réservons cette expression à l'Assemblée Générale dans laquelle, on peut toujours nourrir quelques espoirs, notre présidente sera présente...

On le sait toutes et tous, le formidable outil qu'est l'UNSS traverse de grandes turbulences dues à des causes multifactorielles. Pour autant, il nous semble que les alertes successives sont insuffisamment prises au sérieux, que les mesures correctrices ne sont pas vraiment à l'ordre du jour et que l'Éducation nationale se détache par trop du service public du sport scolaire avec un gouvernement préférant dépenser sans compter dans des dispositifs et mesures qui ne fonctionnent pas ou qui ne sont que de grandes opérations de communication. Comment ne pas être révoltés, face aux difficultés financières de l'UNSS, quand on voit la distribution de livrets et de pièces de deux euros dans le premier degré pour un montant de 16 millions d'euros ? On va nous dire qu'il ne s'agit pas des mêmes lignes budgétaires, certes ! mais cela relève de choix politiques de plus en plus contestables et contestés.

Les conditions de travail de nos collègues sont extrêmement dégradées avec des effectifs élèves de plus en plus chargés dans les classes, des classes de plus en plus nombreuses, des missions chronophages parfois inutiles qui se multiplient, des temps de formation en dehors du face-à-face élèves (vive la visio en EPS), l'imposition du remplacement de courte durée (RCD) pour les enseignants d'EPS sur les temps UNSS alors qu'elles et ils remplissent déjà leurs missions pour le sport scolaire etc. Les cadres UNSS connaissent elles et eux aussi des conditions dégradées. 12 postes UNSS dans les services en territoire seront vacants au 01/09/2024 et 53 sont susceptibles de l'être. Sauf à être contredits, il semblerait que les candidatures fassent défaut. Ce n'est pas d'aujourd'hui, mais cela s'amplifie et il nous faudrait réfléchir sur les raisons de ce désintérêt parce que la structure pourrait très vite être davantage fragilisée.

Si les postes UNSS n'étaient pas pourvus au plus vite et si les obstacles liés au remplacement de courte durée pour les animateurs et animatrices d'AS ne sont pas levés, l'organisation et le fonctionnement du sport scolaire sera particulièrement difficile dès la rentrée. À ces difficultés majeures, d'autres questions restent en suspens : la mise à disposition sur OPUSS de fiches types pour l'inscription des élèves à l'AS, d'un modèle de convention inter-AS et de la levée définitive de l'obligation de renseigner le mail des parents pour générer les licences. Ces 3 questions figurent dans les questions diverses que nous avons déposées en amont de ce Conseil d'Administration.

Enfin, nous voulons insister dès à présent sur deux points qui seront plus particulièrement développés dans ce CA, nous y reviendrons plus longuement lors de leur présentation.

- Si le PNDSS 2024-2028 reflète bien le travail et la recherche de consensus au sein du COPIL, le document de travail du règlement fédéral tel que rédigé à ce jour ne nous satisfait pas pleinement. Certaines décisions n'ont pas été discutées en groupe de travail ou ont été prises unilatéralement par la Direction nationale. Par exemple, le jeune coach compétiteur ou non dans certaines APSA, l'exclusion des sports études de toute compétition ou encore le classement de certaines APSA en liste 1 ou 2 sans avoir les données chiffrées (nombre d'AS, nombre de pratiquants, nombre de compétitions dans les territoires) et sans avoir connaissance des liens avec les fédérations délégataires (conventions, partenariats, financement). Nous savons que certaines fédérations sont entrées en contact avec vous pour figurer dans la liste 1. Pour ne pas les nommer il s'agit du ski et du surf, 2 activités sportives au programme olympique et paralympique. Où en sont l'ensemble des pourparlers ?  
Enfin, et ce n'est pas la moindre des remarques, la disparition de la notion de développement dans le projet 2024-2028 est incompréhensible. L'union nationale du sport scolaire ne poursuivrait donc plus comme but son développement au bénéfice d'un nombre toujours plus important de pratiquants et de pratiquantes ? Est-ce à dire que nous nous renfermons petit à petit sur nous-même ? Nous avons été informés que le règlement fédéral serait disjoint du PNDSS, ce qui permettra des votes différenciés. Mais si on considère que le règlement fédéral est, en partie, la mise en musique du PNDSS, il sera de toute façon délicat de se prononcer sans l'ensemble des informations.
- Le second point porte sur la construction du budget 2024-2025. Les équilibres budgétaires proposés reposent d'un côté sur une moindre dépense via l'annulation de visées qualificatives pour certaines pratiques et une augmentation des ressources de l'UNSS reposant uniquement sur l'augmentation des licences. Ce seront donc les familles et les AS qui financeront tout en ayant moins d'offre de pratiques. Les rencontres seront moins nombreuses comme c'est déjà le cas et les AS seront bien moins aidées dès qu'il s'agira des APSA de la liste 2 du programme territorial voire celles de la liste 3.

Dans le même temps, l'ANS baisse sa subvention, et le MEN maintient la sienne qui n'a pas bougé depuis 2018. Aujourd'hui, pour le MEN, ce sont environ 6 ou 7€ par licencié-UNSS pour 1 million d'élèves (3h de forfait AS/UNSS compris) quand dans le même temps l'État verse l'équivalent de 2000€ par élève au SNU pour 80 000 jeunes ! On est bien loin d'une véritable ambition pour le service public du sport scolaire. Les familles n'ont pas à payer à elles seules le prix de l'inflation qu'elles subissent quotidiennement par ailleurs. Chacun doit prendre sa part et l'État en 1<sup>er</sup> lieu. Nous tenons d'ailleurs à remercier les collectivités locales qui continuent à s'engager fortement pour le sport scolaire dans les territoires, bien qu'elles rencontrent également de nombreuses difficultés.

Pour en terminer avec les questions budgétaires, nous sommes particulièrement inquiets du non-remplacement à la direction nationale de deux DNA en charge des dossiers sportifs à la prochaine rentrée. Les questions sportives ne seraient-elles plus la priorité de l'UNSS ?

La colère gronde de plus en plus pour nombre d'enseignants d'EPS, animateurs et animatrices militant au sein de leurs AS. Il faut l'entendre ! Entre découragements, velléité d'en découdre, d'exiger la démission des uns et des autres considérant que le contrat pour rendre plus efficace le service public du sport scolaire n'est pas rempli..., les formes de contestations sont multiples mais à la veille des JOP, le ministère de l'Éducation nationale ferait bien de les prendre en considération.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, convient que plusieurs des questions soulevées dans ces déclarations relèvent de l'ordre du jour et propose d'en débattre pendant la séance.

D'après un rapport de l'inspection générale, l'Etat contribue annuellement pour le sport scolaire à hauteur de 3 800 000 pour la subvention à l'UNSS mais également de 14 000 000 pour la rétribution des cadres en territoire au bénéfice de l'UNSS et de plus de 160 000 000 directement pour les forfaits des enseignants au bénéfice direct des AS. Il serait nécessaire de faire figurer cet apport dans sa globalité.

Sur les sujets de politique générale, il y a des difficultés concernant les remplacements de courte durée (RCD) des enseignants et également pour les formations de façon à préserver la continuité pédagogique. Un

courrier a été préparé à destination des recteurs mais n'a pas encore été envoyé. Les questions du RCD et de la formation sont liées mais aucune réponse ne peut être apportée pour l'instant.

L'avenir de l'UNSS après les JOP n'est pas en danger. L'UNSS apparaît comme une pièce maîtresse du sport scolaire et le service rendu par l'UNSS dans le second degré est irremplaçable.

Sur les groupes de besoins, nous n'avons pas d'information sur la réduction des options par exemple. Nous sommes preneurs de toute information sur ce sujet.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS**, remarque que plusieurs éléments des déclarations sont dans l'ordre du Jour, et amèneront à un vote. La question des mails des parents doit se poser car, actuellement, cela est déjà développé dans les autres fédérations. Au-delà de l'inscription, c'est la communication avec les parents qui est en jeu. Il faut travailler avec les associations de parents d'élèves qui elles seront à même de nous indiquer si cette mesure est bonne. Si nous voulons mettre des applications en place, nous avons besoin de communiquer avec les familles.

Concernant l'éventuelle augmentation de deux euros, la ventilation serait portée auprès des membres du conseil.

Concernant le Projet de l'UNSS (PNSS), le mot développement n'est plus dans l'acronyme mais ce développement est constant et intégré.

Concernant les collectivités, il faut distinguer ce qui est fixe et ce qui est variable. Nous allons engager une partie territoriale et une partie nationale, notamment dans la construction du Règlement Fédéral. Cependant, certaines collectivités sont en difficulté, ce qui apporte des disparités d'un territoire à l'autre.

Il a été demandé d'apporter de la clarté budgétaire. Nous sommes passés de 180 à 30 bases comptables. Nous travaillons à accentuer cette simplification, notamment avec l'analytique qui apporte un éclairage sur nos dépenses et nos recettes.

Nous constatons un certain nombre de postes vacants. Cependant, l'UNSS n'a pas de lien hiérarchique avec les directeurs UNSS tant dans les services départementaux que dans les services régionaux dont la nomination dépend des rectorats. Notre lien est fonctionnel et de conseil.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes**, revient sur l'email des parents. Les élèves sont licenciés dans un établissement scolaire et l'établissement peut contacter les parents. De plus, cela demande un temps de travail supplémentaire, sans oublier les erreurs d'orthographe générées sur OPUSS.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, remarque que les 2 euros sont déjà intégrés au budget bien qu'il avait été évoqué que des discussions seraient poussées sur le sujet ainsi que la ventilation possible de cette somme.

**Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean-Baptiste Poquelin, Paris 1<sup>er</sup>**, revient sur trois sujets :

D'une part, concernant les remplacements de courte durée, le chef d'établissement ne peut pas imposer les remplacements de courte durée.

D'autre part, le financement de la licence est symbolique. Les établissements peuvent aider les publics fragilisés.

Enfin, sur le sujet des emails, les enseignants d'EPS ont les informations, ce sont eux les mieux placés pour accomplir cette mission.

**Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen**, demande une réponse claire concernant les mails des parents. Cela sera-t-il effectif ou non dès la rentrée prochaine ? Des décisions sont prises et impactent les élus des AS.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS**, précise que cela sera fait sans doute comme la rentrée dernière. Monsieur GIRAULT s'étonne que cela ne soit pas demandé aux parents. Les élus des AS sont-ils rentrés en contact avec les élus des parents d'élèves ? Ce serait un modèle de communication plus aisé.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles**, répond que via les documents d'inscription à l'AS et autres supports, les enseignants peuvent communiquer avec les parents. Concernant cette communication, les enseignants sont frileux du fait de la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).  
Il a été demandé à l'UNSS un modèle juridique pour les AS depuis un certain temps.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, demande s'il y a une prise de parole par rapport au procès-verbal précédant.

## II) Approbation du PV du CA de l'UNSS du 15 décembre 2023

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, remarque une coquille page 9, 2<sup>ème</sup> alinéa, avec une phrase incompréhensive qui débute par « Mme Courtet regrette que..... »

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, précise que cela sera corrigé et soumet ce procès-verbal au vote.

Résolution n°1 (nombre de votants : 21)  
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## III) Présentation budgétaire 2024-2025

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS**, présente le projet de budget 24-25 par le biais du diaporama reçu par tous.

Pour les services régionaux et départementaux, c'est une enveloppe budgétaire de 8 M d'euros qui seront ventilés, 7 M d'euros + 1 M d'euros indirects par la prise en charge des différentes prestations par la direction nationale.

4 M d'euros à aller chercher, il faudra améliorer les relations avec les collectivités pour donner du sens par des conventions pluriannuelles par exemple.

Le nombre de licenciés est en augmentation, nous sommes innovants dans de nombreuses pratiques sportives. Nous travaillons de concert avec la Fédération Française de Rugby, notamment suite au terrible accident survenu au jeune Mathias DANTIN.

La sécurité sur certains sports doit primer, nous nous attachons à assurer nos jeunes licenciés au mieux.

Nous identifions ce qu'est la solidarité à l'UNSS et la réfléchir de façon plus globale, afin de savoir où nous plaçons les priorités, notamment par le biais de l'augmentation de deux euros.

### Les constats

- Des recettes stables
- Des dépenses en hausse (transport, inflation, augmentation du nombre de licenciés, des pratiques sportives en hausse)

### Une option pour le financement de l'activité sportive

- Augmentation de 2 euros par licence = +2,4 M d'euros de recettes supplémentaires

### Quatre sources de recettes

- Licences pour 44%
- Subventions pour 35%

- Participation des AS (mutualisation des transports et participations aux Championnats de France UNSS) pour 19%
- Partenariats 2% : MAIF, MGEN, Intersport, Gymnova, Vega plus 4 autres partenaires en cours de signature

Le contrat est inchangé depuis environ 10 ans, 5% des AS sont en difficulté.

- Transport 42%
- Frais de structures, salaires 23%
- Hébergement, restauration des championnats de France 13%
- Prestataires 4%

La masse salariale a été sous-évaluée en 2023-2024 car il y a eu l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui n'a pas été prise en compte.

D'un point de vue des alternants nous sommes passés de 7 à 14.

Les remplacements de DNA qui ont quitté ou qui vont quitter la structure seront ciblés en fonction des compétences nécessaires. Il sera difficile de remplacer Bernard Quincy à l'identique. Il n'y a pas de remplacement prévu pour les secrétaires comptables qui partent. Effectivement avec 10 personnes et les nouveaux outils développer, le travail de 30 est réalisé dans de bonnes conditions.

Il faut donc augmenter les ressources pour maintenir l'activité d'aujourd'hui.

#### Comment ?

- Les gratuités partielles 700 K/an ;
- + 2 euros /licencié pour un enjeu de 2, 4 M d'euros ;
- Le soutien fort des collectivités ;
- Les partenaires officiels et les partenaires techniques.

A ce sujet, **Monsieur GIRAULT** annonce l'arrivée d'un partenaire important qu'est Intersport. Les enseignants et élèves bénéficieraient respectivement de 30% et de 10% sur cette marque.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, demande des précisions sur le type de partenariat. Que l'AS puisse bénéficier de matériel, aucun souci. Mais qu'un enseignant bénéficie de 30% personnellement pour acheter du textile, cela demande à interroger les services juridiques du ministère car cela paraît anormal.

Enfin, trois axes sont présentés concernant l'accord-cadre transports sur le diaporama :

- Mise en place d'un nouvel accord-cadre
- Les commandes de transports par les AS + aide à la rencontre
- Maintien de l'accord cadre actuel

**Monsieur HUBAC** demande à ce que les questions du budget d'exploitation et d'investissement soient séparées.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes**, informe qu'en 2018 il y a eu une augmentation de la licence. Ce qui est ennuyeux, c'est que certaines AS étaient en difficulté pour payer le contrat. Des groupes de travail avaient été organisés par la précédente direction pour réfléchir sur le contrat. Cela n'a pas été continué et votre réponse est une augmentation de 2 euros par licencié.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles**, précise que la licence a été augmentée de 25% en 2018. Elle annonce également que les AS sont en difficulté et que de nombreuses rencontres ont été annulées cette année dans les districts, dans les départements, voire au niveau académique.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, convient que nous sommes dans une période de crise et que l'on a monté un budget par thème. Cela n'apparaît pas aberrant que l'on annule des championnats de France. Une analyse fine permettrait de faire des économies.

Il faudrait faire fonctionner tous les leviers juridiques et autres pour amener des économies dans les transports notamment.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU**, informe les membres que plusieurs réunions qui se sont déroulées à la direction nationale et à la DGESCO sont devenues stériles par manque de temps ; Nous avons dû envoyer des questions par écrit, ces questions relatives au budget n'ont pas reçu de réponse. Le document budgétaire envoyé quelques jours avant le CA est inexploitable pour des non-initiés. 7432 lignes comptables à étudier. Les représentants du SNEP/FSU considèrent cela comme du mépris. Depuis le début de cette instance, il n'est répondu à rien

Les questions portaient sur :

- Les 700 000 euros de gratuité, à quoi cela correspond-t-il ?
- Les 2 euros supplémentaires licence/contrat, comment cela s'organise-t-il ?
- L'augmentation des salaires 700 000 euros ou 200 000 euros, quelle est la somme ?
- Que coûte l'augmentation du point des fonctionnaires ?

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, conclut qu'entre la présentation et les questions, des éléments manquent.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS**, regrette que l'on parle toujours des mêmes choses dans les instances et non des choses importantes. Le projet de budget et le règlement fédéral restent à voter.

**Monsieur HUBAC** précise qu'il y a un problème de méthode. Les sujets sont à traiter en amont des instances. Nous allons soumettre le projet de budget au vote. C'est l'approbation de la présentation du budget et non la constitution de celui-ci qui sera soumis au vote.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles**, regrette que les questions posées autour du budget n'aient pas eu de réponse.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, souhaite connaître le budget remonté par les régions, la cohérence entre les budgets remontés et ce qui sera possible par rapport au budget national. C'est une décision qui montre les lignes politiques de l'UNSS.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS**, explique que la Direction nationale a travaillé avec chaque service et qu'une aide particulière a été apportée en terme de présentation des budgets pour les instances locales. Il précise que les services franciliens devraient voir leur subvention régionale augmenter.

**Madame PELTIER** demande qui sont les prestataires qui coûtent 4 % du budget ? La lecture est peu lisible sur la présentation.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, souhaiterait que ces questions soient réglées avant l'assemblée générale. Il serait préférable de reporter ce vote au 18 juin qui deviendra un conseil d'administration budgétaire complémentaire et placer l'assemblée générale ultérieurement. Le vote est donc reporté. Une réunion est à prévoir avant le conseil d'administration budgétaire  
L'ordre du jour doit être poursuivi.

## IV) Présentation du Projet National du Sport Scolaire du second degré de l'UNSS 2024-2028

**Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint**, présente le Projet National du Sport Scolaire du Second degré, PNSS, en continuité de ceux de 2016-2020 et 2020-2024.

Les trois visions qui animent ce PNSS sont :

- Un espace de rencontres ;



- Un parcours d'élève sportif ;
- Un outil d'excellence pour toutes et tous, parcours d'excellence sur la continuité collège-lycée.

L'architecture est consolidée sous l'acronyme F.A.I.R.E.

**Monsieur Jean-Marc SERFATY, Référent ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche**, revient sur les trois visions et propose un parcours de pratiques sportives et d'engagements associatifs.

**Monsieur ANDREASSIAN** proposera cette formulation au COPIL du PNSS.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, demande que lors de l'assemblée générale, on présente tout d'abord le PNSS puis le règlement fédéral pour ensuite parler du budget prévisionnel 2024 2025. Cela permettrait en effet de donner du sens aux questions budgétaires.

**Monsieur HUBAC** tient à remercier ce groupe de travail pour la qualité des travaux qui serviront sans doute dans les réflexions à venir sur la question du sport scolaire en général.

## V) Présentation du règlement fédéral sportif et artistique 2024-2028

**Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des Sports**, présente ce document de cadrage qui opérationnalise le PNSS et argumente les différents éléments par le biais du diaporama.

### 5 principes directeurs :

- Stabilisation
- Simplification
- Cohérence
- Harmonisation
- Faisabilité

### 5 chapitres structurants :

1. L'accès aux rencontres UNSS
2. Les catégories UNSS
3. Les programmes de rencontres UNSS
4. Les championnats UNSS
5. Les commissions mixtes nationales

C'est la version au 7 mai qui est présentée ce jour. Les choix dans ce Règlement Fédéral ont été faits pour être en cohérence avec les besoins du terrain, soit pour 96 championnats de France, avec une petite souplesse sur le gros championnat de France qui est celui du Cross.

L'édition 2024 du Cross national à Dôle de Bretagne sur un site exceptionnel, bel évènement fédéral, a su donner une belle image de nos savoir-faire.

A titre d'information statistique, il a été enregistré 37 695 compétitions en 2023 et 35 433 en 2022.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, remercie pour ce travail conséquent.

**Monsieur Jean-Marc SERFATY, Référent ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche**, précise qu'il est important d'identifier les publics pour les niveaux Établissement et Excellence et prendre l'attache de la circulaire du 15 décembre 2023 qui donne les précisions concernant les sports-études qui sont classés selon quatre niveaux. Les niveaux 3 et 4 seraient dans la catégorie excellence.

**Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de la Corse,** pense que cela créera des inégalités dans certains territoires, car pour intégrer un sport-étude, il faudra quitter son établissement.

**Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des Sports,** indique que le projet devrait s'affiner sur deux ans et que les élèves ciblés de niveau 4, des élèves qui étaient dans des sections sportives, seront dorénavant dans des Sport-études et pratiqueront en excellence à l'UNSS. Les élèves de niveaux 1 et 2 ne pourront pas participer aux rencontres UNSS.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS,** déclare que cela dépend également de la territorialité et prend l'exemple du Handball. Certains départements n'ont pas de club de haut niveau et les jeunes partent très jeunes pour bénéficier de structures d'entraînement. Les Sport-études sont aussi un moyen de permettre de garder un certain potentiel dans le territoire.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles,** évoque l'académie de Versailles où elle a siégé dans les groupes de travail académiques sur le sujet des Sport-études. Le rectorat ne parle pas de Sport-études mais des élèves listés en listes 1 et 2 avec un emploi du temps aménagé et pas du tout de ceux des listes 3 et 4.

Tout cela organisé sans aucun moyen supplémentaire, l'établissement devra intégrer cela sur ses propres moyens, en plus des différentes organisations internes. Il sera difficile de prendre toutes les demandes en considération et que tous les élèves y trouvent leur compte, notamment ceux de l'UNSS.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO,** revient sur le sujet et évoque les fédérations qui n'ont pas appréhendé le sujet. La circulaire renforce l'accompagnement des élèves dans la pratique du sport de haut niveau. Mais la difficulté reste celle d'identifier les élèves, notamment de niveaux 3 et 4. Nous devons poursuivre la réflexion avec les fédérations, l'ANS et le ministère des Sports.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers,** annonce avoir des questions qu'il enverra à l'issue de l'instance et reconnaît que l'année de transition est indispensable. Il propose que les services départementaux soient à la décision sur les niveaux de pratique en Établissement et en Excellence.

**Monsieur Jean-Marc SERFATY, Référent ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche,** soumet qu'il faut garder toute vigilance. Les textes sont faits pour ne pas mettre chacun en difficulté et permettre une réaction en fonction de la particularité de la structure et du territoire.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale – SNEP/FSU,** déclare que le Règlement Fédéral appartient à l'UNSS et que c'est à l'UNSS de décider qui doit jouer et dans quelle catégorie. Si les élèves de Section Sportive Scolaire concourraient en catégorie Établissement, ils prendraient l'ensemble des titres, ils doivent donc rester en Excellence

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO,** propose que le texte soit travaillé et présenté à l'Assemblée Générale. Pour l'instant, il reste des sujets à l'ordre du jour qui sont à présenter, comme le point de situation budgétaire.

## VI) Information : suivi budgétaire 2023-2024

**Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH,** informe les membres du conseil, que tous les mois une avancée budgétaire est envoyée à la DGESCO. Cette avancée est relative et fonction également du rythme de saisie dans les territoires. Lorsque tous les districts seront sur Manager One, cela sera plus efficient, car les dépenses sont justifiées dans l'outil.

L'outil Cleemy pour la déclaration des notes de frais est performant. Toutefois, il faut avoir une adresse unss.org pour l'utilisation de cet outil.

Pour l'année civile 2023, nous avons eu environ 2600 notes de frais représentant de l'ordre de 460 000 euros de dépenses. Les directeurs de services et quelques salariés ont déclaré de l'ordre de 714 000 kilomètres parcourus représentant alors 314 000 euros, en application des barèmes fiscaux de référence. Depuis cette rentrée et pour la saison 2023/2024, nous observons 460 000 kms parcourus, à ce jour. Ces notes kilométriques sont du fait des directeurs de services essentiellement.

Concernant les comptes bancaires, près de 770 sont identifiés dans les livres la Société Générale en 2022 pour les services et districts. Certains n'étaient pas rattachés à l'époque à l'UNSS pour non-respect des procédures internes. A ce jour, près d'un quart de ces comptes sont fermés. Nous notons des difficultés pour obtenir la circularisation bancaire (c'est-à-dire, la position des soldes bancaires dans l'ensemble des comptes détenus dans cette banque, à une date donnée) à la Société générale. Malgré 3 relances auprès de la Société Générale pour obtenir la situation au 31 mars 2024, nous n'avons pas le retour qui permettrait de bien informer les membres de l'instance. Tous les comptes ont été ouverts sur Manager One (550) mais ils ne sont pas tous opérationnels pour l'instant. De manière unanime, les utilisateurs avouent un certain confort à utiliser ces comptes au quotidien. Pour les secrétaires comptables/comptables et la direction financière, cela permet également d'avoir les justificatifs des engagements de dépenses rapidement.

Sur les Gymnasiades 2022, le dossier n'est pas clos. De nombreuses conventions de subventions ont été signées. Certaines se sont parfaitement exécutées et nous remercions les collectivités qui nous ont accompagnées.

Malheureusement, certaines collectivités ont refusé, à ce jour, de verser la subvention convenue. A ce jour, cela concerne la Ville de Rouen (100 k€), la région Normandie (150 k€), le département de l'Eure (70 k€) et la collectivité Seine et Eure pour 15 k€. Le contentieux est en cours contre la ville de Rouen (gagné au jour de la publication de ce procès-verbal, 105 k€ versé à l'UNSS), recours gracieux entamés pour la Normandie et l'Eure. En attente pour la Seine et Eure, l'impact comptable. Ces contentieux ont certes un coût d'avocat et de temps à la direction financière. Pour autant, ils ont aussi un impact en comptabilité de 235 k€ (les dossiers Normandie, Eure et Seine et Eure ont été traités en produits à recevoir).

Concernant le rejet des AS sur les contrats non prélevés, certains prélèvements ont été remboursés. Cependant, il reste 440 K€ pour 451 AS en attente de remboursement pour les 3 saisons 21-22 (1/3 de la saison uniquement), 22-23 et 23-24. La volumétrie des rejets est constante. En effet, pour la saison 2021-2022, seul le dernier prélèvement a permis de suivre ces rejets. Le recouvrement de ces créances se fait en direct par les secrétaires comptables/comptables des académies et en indirect, par prélèvement sur les sommes qui pourraient être versées aux AS concernées. A ce jour, il n'y a pas de visibilité sur les AS qui sont en prépaiement et qui pourraient ne pas régler la totalité de leurs dettes (certaines années, des services ont passé en perte, de l'ordre de 40 k€ de rejets non recouverts).

Une idée qui pourrait être portée, serait de développer une certaine solidarité, en augmentant les recettes par les contrats licences, et en y consacrant un fond de solidarité conséquent pour soutenir les AS en difficulté.

Il avait été voté une enveloppe de 500 000 euros pour des investissements avec des priorités. Cette enveloppe représentait environ un tiers des besoins exprimés par les services. A ce jour, il reste quelques achats à finaliser en termes d'ordinateurs et de véhicules. Mais il est à noter que les besoins réellement concrétisés sont moindres que ceux demandés initialement.

Nous devons participer à la réfection de la toiture au siège de la fédération dans le cadre de la copropriété (150 k€). L'ensemble des documents ont été envoyés aux membres.

Nous avons une pièce aveugle, lieu de stockage, au 3ème étage de 4 mètres carrés qu'il faut régulariser par une décision de l'assemblée des copropriétaires (500 €).

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale – SNEP/FSU**, intervient au niveau des rejets : 916 rejets donc 916 AS, ce sont des contrats sur 370 euros ? avez-vous répertorié ces AS ? sont-elles du privé ? Il y a aussi des problèmes techniques qui font que des rejets annoncés, ne le sont pas vraiment.

**Madame COURTET** précise qu'un état plus précis va être présenté.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles,** revient sur le fonds de solidarité avec 112 demandes l'année dernière pour une soixantaine l'année précédente. Il y a plus de 5% des AS qui sont en difficulté. Dans les LP et lycées agricoles, les difficultés sont de plus en plus importantes.

**Madame COURTET** répond que les rejets correspondent à près de 450 AS, soit moins de 5% de l'ensemble des AS affiliées à l'UNSS pour une ou plusieurs échéances du contrat sur les 3 dernières années qui n'ont pas été perçues.

Les gratuités partielles sont le montant des sommes non prélevées dans les Associations sportives au titre du contrat et/ou de l'affiliation (Établissement IME, PJJ, nouveaux établissements, ...). Cela représente de l'ordre de 700 k€ par an.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO,** propose de passer à la loi Sapin s'il n'y a pas d'autres questions.

## VII) Information : dispositif loi Sapin II

**Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH**, rappelle que les règles de la loi Sapin 2 sont relatives notamment à la Cartographie des risques. Elle fait le constat de la multiplicité de donneurs d'ordre et de détenteurs de droits sur les comptes bancaires avec un risque d'atteinte à la probité dont la corruption. Elle partage aussi la mise en place du processus pour distinguer commande et paiement, afin de limiter les risques.

Un dossier de consultation comprenant le cahier des charges et les modalités financières a été préparé, mais n'est pas encore publié. Pour l'heure, des audits ont été réalisés. La cartographie est prévue au budget 2024/2025. Il conviendra de constituer un groupe de personnes à auditer dans ce cadre.

## VIII) Information : élection élus des AS

**Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH**, précise que le processus électoral s'est bien déroulé, mis en part en Guadeloupe.

Les échéances électorales à venir avec dépôt des listes de candidats pour l'élection des représentants des AS au Conseil d'administration, soit 5 titulaires et 5 suppléants, sont le 31 mai 2024.

Cette élection sera réalisée lors de la plus prochaine Assemblée générale. 4 services départementaux (16, 37, 47 et 94) n'ont pas de représentants des élus des AS, soit pour défaut de candidature, soit pour candidature non recevable. Un calendrier pour un nouveau processus électoral va être proposé au groupe de travail, afin d'avoir une représentation pour le mandat restant à courir.

## IX) Proposition d'ordre du jour de la prochaine assemblée générale

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, annonce que l'ordre du jour de l'assemblée générale sera produit lors du prochain Conseil d'Administration du 18 juin à la place de l'assemblée générale.

## X) Questions diverses

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles**, pose la question sur la commission Transgenre, sur la commission déontologique et sur la commission disciplinaire où deux élus des AS avaient été identifiés, avaient siégé quelques fois puis avaient été surpris de ne plus être sollicités.

**Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH**, répond pour la Commission éthique et déontologie et pour la Commission disciplinaire que les membres doivent être totalement indépendants, c'est-à-dire sans aucun lien de quelque nature que ce soit avec l'UNSS. C'est la raison pour laquelle, a été proposée à l'assemblée générale la composition de chacune de ces deux commissions, et qu'il ne peut y avoir de représentants des AS car on ne peut pas être juge et partie.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale – SNEP/FSU**, demande un avis définitif concernant le mail des parents, la convention inter-AS à construire (laisser des élèves à d'autres collègues, lorsque plusieurs équipes sont en compétition) et sur l'activité Ski.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, pense qu'il faut rester sur le même principe cette année que ceux de l'année passée concernant le Ski.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS**, évoque les relations avec les fédérations comme celle du Hockey sur Gazon qui s'engage dans nos championnats. Ces fédérations sont prêtes à donner les moyens pour que les rencontres persistent. Des rencontres sont en cours.

**Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des Sports**, évoque les relations inexistantes pendant un certain temps puis une réunion pour reprendre la communication. Cependant, à l'issue du procès, la Fédération Française de Ski est reconnue non responsable mais l'UNSS l'est. Relaxe de la FFS, l'UNSS représentée par la MAIF, est condamnée pour blessure involontaire.

L'UNSS porterait la responsabilité de l'homologation qu'elle n'aura pas faite ! La fédération nous propose un accompagnement pour cette homologation.

Actuellement, nous interdisons la compétition en ski à l'ensemble des cadres, seule la promotion est autorisée.

**Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH**, rappelle qu'en 2016, une jeune femme a été blessée lors d'un championnat de France UNSS. Les conséquences sont lourdes car la jeune femme ne pourra pas être mère.

La MAIF qui nous représente, n'a pas provisionné la totalité des demandes de la jeune femme blessée en compensation de son préjudice. Cette affaire est loin d'être terminée pour l'UNSS et les membres du conseil seront informés des avancées.

**Madame COURTET** évoque aussi les éléments d'actualité au sujet de l'accident du jeune Mathias DANTIN.

1. L'avocat :

- L'avocat, Maître Emmanuel RAYNAL, spécialisé en responsabilité civile et dommage corporel, accepte de nous représenter dans l'affaire qui nous oppose aux conjoints DANTIN.
- Maître RAYNAL est dans le réseau MAIF.
- Ses tarifs sont ceux pris en charge par la MAIF. Les seuls frais qui seront à notre charge sont ses déplacements kilométriques quand il devra se déplacer au Tribunal, ce qui est très raisonnable.
- Nous avons mis à disposition de notre avocat l'ensemble du fond de dossier.

2. Audience en référé – 16 mai 2024

- L'audience en référé devant le Président du Tribunal judiciaire de Toulouse doit se tenir le 16 mai (à la date de rédaction de ce procès-verbal, l'audience s'est tenue le 9 septembre 2024).
- Les nouvelles règles de procédure civile imposent un postulant. Ce dernier est trouvé pour représenter notre avocat.
- L'audience a pour objectif de désigner un expert judiciaire médical pour mesurer l'état de santé de Mathias DANTIN.
- De notre côté, pas d'opposition à ce que cette expertise ait lieu. Mais plaider à l'oreille dans ce cas-là, n'est pas forcément évident. L'avocat de la MAIF va prendre l'attache de notre avocat pour savoir s'il y a opportunité à demander un renvoi pour faire un jeu de conclusions.

**Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Direction des Sports, représentant Madame la Ministre des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques**, intervient sur le soutien du Ministère chargé des Sports via l'ANS dans le cadre du contrat de développement et du projet sportif fédéral sur différentes actions, de l'importance de continuité sur le parcours des Jeunes Officiels avec les fédérations sportives, des enjeux sur l'identification des élèves de niveaux 3 et 4 pour la sécurisation des compétitions sportives. Tous ces dispositifs demandent de nombreux éléments de précision pour faciliter leur mise en œuvre.

Il y a des célébrations autour du parcours de la flamme dans toute la France mettant en valeur des éclaireurs enseignants et élèves, c'est un sujet d'ancrage de la pratique sportive et de l'engagement.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, remercie chacun pour les échanges et clôt la séance.

1. **Pouvez-vous nous envoyer le fichier interactif pour avoir l'accessibilité aux données de chaque service régional ?**

Le fichier de données a été transmis le 21.05.2024.

2. **Budget 2024-2025**

- Produits :

- Subventions ANS : Les subventions de l'ANS comprennent à la fois le PSF + PST + production audiovisuelle + transformation numérique.
- Subventions Etat : Les subventions de l'Etat comprennent la subvention de l'Etat (3.8m€) + FDVA+ FIDV notamment
- Licences et affiliation : les 700 k€ sont en charges et en produits, sans impact résultat
- Licences : les 2€ (soit 2.4 m€) sont à ventiler soit 19% pour toutes les AS, soit revoir le calcul par licencié, voire faire payer certaines AS qui ne paient pas aujourd'hui. Ce point doit être échangés avec les parties prenantes de l'UNSS.
- Comparaison licences/affiliations 2023/2024 et 2024/2025 :

Pour 2023-2024 :

75 licence & autres		
B2324	-13 334 460	-13 334 460
R2324	-13 370 842	-13 370 842

Pour 2024-2025 :

65 AIDE AS gratuite	700 000		
nville caledonie	20 000		
TOTAL	720 000		
75 CONTRAT	12 628 000		
COTISATION	726 000		
GRATUITE	700 000		
ASSURANCE INDIV	0		comptabilisé en Bilan
AUGMENTATION CONTRAT			
TOTAL	14 054 000		

Au budget a été rajouté 2 400 000 € de recettes issues des licences et affiliations, soit un total de 16 454 000 €.

- Charges :

- Salaires : la prévision de l'an dernier n'a pas pris en compte les augmentations de points (inconnues au moment à la réalisation du budget) + un travail plus exhaustif sur la MS cette année.  
Les variables sont : indemnité de sujétion brute chargée pour DNA (183 k€), IFTS pour salariés de classe 3 à 5 brute chargée 304 k€, ancienneté brute chargée : 60 k€, indemnité différentielle brute chargée 60 k€, évolution de l'indice fonctionnaire par point brut chargé : 16 k€, indice fonctionnaire par taux de 1%, 88 k€. Le changement de catégorie des salariés par ancienneté (en + de l'ancienneté) : 34 k€ brut chargé.

<b>ATTERISSAGE 24/25</b>				
<b>Mois</b>	<b>Brut</b>	<b>CP</b>	<b>Transport</b>	<b>Total</b>
Septembre	442 084	218 324	1 838	662 246
Octobre	450 632	219 241	1 838	671 711
Novembre	585 275	295 087	1 838	882 200
Décembre	450 942	219 402	1 838	672 183
Janvier	451 790	219 843	1 838	673 472
Février	451 790	219 843	1 838	673 472
Mars	478 251	236 708	1 838	716 798
Avril	447 175	215 887	1 838	664 900
Mai	447 175	215 887	1 838	664 900
Juin	650 658	288 712	1 838	941 208
Juillet	520 136	259 618	1 838	781 593
Août	447 736	216 178	1 838	665 753
<b>Total</b>	<b>5 823 643</b>	<b>2 824 730</b>	<b>22 061</b>	<b>8 670 434</b>
<b>Budget</b>				<b>8 675 000</b>
<b>Ecart (+ positif - négatif)</b>				<b>4 566</b>

- Budget investissement : les services ont fait état de leur besoin pour un montant de 931 k€. Toutefois, certains besoins restent prioritaires pour assurer le suivi de l'activité. En cela, il sera proposé comme l'an dernier des priorités : ordinateur, logiciel, outils de travail. Le montant max proposé sera induit par le montant des dotations aux amortissements acceptable (de l'ordre de 500 k€).
- Achats et charges externes en comparaison des 2 derniers exercices : exercice précédent 20 mois, sans garantie d'un bon traitement comptabilité générale du fait d'un traitement de 30 lignes des districts.
- Budget investissement : il s'agit de développement autour d'OPUSS permettant notamment son interopérabilité. L'abonnement mensuel satellite est imputé dans le budget d'exploitation (720 €).



PROJET	Coût Unitaire estimé	Quantité	Total	64 430,00 €
<b>Couverture internet des compétitions</b>				
Acquisition antenne satellite	250 €	2	500,00 €	achat en une seule fois
Abonnement mensuel satellite	60 €	12	0,00 €	abonnement sur 12 mois
<b>Total</b>			<b>500,00 €</b>	
<b>Optimisation OPUSS</b>				
Spécification fonctionnelle et Technique + Atelier technique avec Exalto	740 €	4	2 960,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €) le tjm d'exalto est de 600 € HT
Developpement partie administrative OPUSS +Test	740 €	13	9 620,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
<b>Total</b>			<b>12 580,00 €</b>	
<b>Couche service OPPUSS</b>				
Spécification fonctionnelle technique et matrice des données	740 €	3	2 220,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
Développements couche service Exalto	740 €	8	5 920,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
3 jours de tests et d'intégration	740 €	3	2 220,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
<b>Total</b>			<b>10 360,00 €</b>	
<b>Atelier couche service sport besoin spécifique</b>				
1,5 jours de spécification fonctionnelle technique	740 €	1,5	1 110,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
Mise en œuvre couche service sport par Exalto + test	740 €	1,5	1 110,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
<b>Total</b>			<b>2 220,00 €</b>	
<b>Developpement application mobile(tablette) administrative</b>				
Licence developpement react (ios and Android)				Licence de developpement + ticket d'inscription developpeur ( android et IOS )
	1 500 €	1	1 500,00 €	
Forfait de test et assistance intégration sur OPUSS avec Exalto	740 €	1,5	1 110,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
Temps passé spec+ developpement equipe IT support UNSS	740 €	20	14 800,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
tablette pour les compétitions(Estimation)	350 €	5	1 750,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
<b>Total</b>			<b>19 160,00 €</b>	
<b>Application myUNSS</b>				
Licence developpement react (ios and Android)	0 €	0 €	0,00 €	-
Temps passé spec + developpement equipe IT support UNSS	740 €	20	14 800,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
Forfait de test et assistance intégration sur OPUSS avec Exalto	740 €	1,5	1 110,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
<b>Total</b>			<b>15 910,00 €</b>	
<b>Intégration OPUSS + Logiciel de chronomètre CROSS</b>				
Atelier de cadrage, définition du périmètre des données et service	740 €	2,5	1 850,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
Atelier d'intégration entre OPUSS et le logiciel de Chronométrage CROSS	740 €	2,5	1 850,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
Tests d'intégration et validation entre OPUSS, UNSS et PRESTATAIRE Le logiciel de chronométrage	740 €	2,5	1 850,00 €	coût unitaire(taux journalier moyen de ref 740 €)
<b>Total</b>			<b>3 700,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>64 430,00 €</b>	

### 3. Charte

- Charte Sport & Trans : L'UNSS n'est pas signataire de cette charte mais en applique les principes.

#### 4. Trésorerie

- Trésorerie de la DN et de chaque service au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 2023 et 2024. A ce jour, nous ne disposons pas des circularisations bancaires de la société générale. Il nous est donc difficile de produire ce document.
- Détails des sommes versées + charges de personnels par service + DN en comparaison avec ce qui a été remontée (affiliation + licence) : ces éléments ont été produits à l'issue de l'AG du 17 janvier 2024. Ils seront produits à nouveau en fin de saison.

#### 5. Bilan

- Les créances et dettes des exercice N et N-1 => ce sont les bilans et déjà publiés au JOAFE. En revanche, à date, nous ne faisons pas de clôture intermédiaire, donc il n'est pas possible en l'état de produire ces éléments
- Le ratio entre endettement et capitaux propres. => ce sont les bilans et déjà publiés au JOAFE. En revanche, à date, nous ne faisons pas de clôture intermédiaire, donc il n'est pas possible en l'état de produire ces éléments
- Les trésoreries de la DN et de chaque service déconcentrés N et N-1 : Nous n'avons toujours pas la circularisation bancaire émise par la Société générale, et nous n'avons pas accès aux 700 comptes bancaires dans les livres de cet établissement. Aussi, à ce jour, nous ne pouvons produire le document. Il sera transmis dès que les éléments de la Société générale seront connus.

#### 6. Commissaire aux Comptes

- Procédure d'alerte du CAC : Il n'y avait pas de doute sur la pérennité de l'activité à la précédente clôture, comme l'a précisé le Commissaire aux comptes lors de la réunion de l'Assemblée générale au 17 janvier 2024. En revanche, il a également précisé l'importance de réduire la voilure sportive pour adapter le modèle économique.

#### 7. Transports

- Le résultat de l'appel d'offre en vigueur actuellement département par département : le rapport d'attribution se trouve en pièce jointe.

#### 8. **Sports : A propos du règlement fédéral, nous souhaiterions savoir les critères selon lesquels les APSA présentes dans différentes listes du RF ont été modifiées entre les différentes commissions et la version finale présentée dans les documents divers du CA ?**

**Réponse :** Le groupe de pilotage de rédaction du nouveau règlement fédéral a retenu deux types de critères pour travailler sur les listes d'APSA.

Des critères quantitatifs pris en compte par APSA :

- Nombre d'AS déclarant l'APSA
- Nombre de pratiquants
- Nombre d'inscrits en compétition
- Nombre de définitions d'inscriptions en compétition
- Nombre de définitions d'inscriptions en animation et formation
- Nombre d'académie engagée
- Nombre de CF UNSS organisés
- Nombre de titres décernés

Des critères qualitatifs pris en compte par APSA :

- Présence d'une convention avec la fédération délégataire
- Poids de la fédération délégataire dans le paysage sportif (histoire et olympisme)
- Potentiel de développement à l'UNSS en partenariat avec la fédération délégataire
- Équilibre des programmes UNSS (nombre d'APSA dans chaque groupe d'activités)

9. **Licence dématérialisée et obligation de l'adresse email des parents :**

- L'article 72 de la loi ASAP du 7 décembre 2020 impose « *Les fédérations sportives remplissant une mission de service public doivent permettre la demande et la délivrance de licences sportives en ligne d'ici la campagne d'adhésions 2022-2023.* »
- Au cours de la saison 2023-2024, une procédure de prise de licence avec indication de l'adresse électronique des parents a été proposée, pour mise en conformité avec la loi susvisée. En outre, cela permettrait de s'assurer de disposer de toutes les pièces utiles et nécessaires (droit à l'image, données personnelles et assurances complémentaires). Ce dispositif n'était pas contraignant en matière d'adresse email, et proposait une alternative.

10. **Fiche d'inscription à l'AS :**

- Les dispositions concernant les données personnelles, droit à l'image, assurances complémentaires sont disponibles depuis juillet 2022. Elles sont reproduites ci-après, sans pour autant que la responsabilité de l'UNSS puisse être recherchée en cas d'utilisation de ces éléments hors contexte :

**Une mention sur le droit à l'image :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

**Une mention sur le RGPD :**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez

exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUS13 –

#### **Une mention sur les Assurances & le Règlementaire :**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

#### **11. Convention inter- AS :**

- Les engagements pris entre AS ne concernent que ces structures, qui sont indépendantes et qui disposent de leur propre personnalité morale. L'UNSS ne peut pas prendre la responsabilité d'un dispositif qui lui est étranger.

#### **12. Activité ski**

Suite aux annulations des compétitions UNSS de ski (ski nordique, ski alpin, snowboard en 2023-2024), l'UNSS a transmis un courrier à la fédération française de ski pour proposer une reprise des relations entre les 2 fédérations, malgré le contexte du jugement de l'accident de ski de 2016.

Après une relance de l'UNSS, la FFS et l'UNSS se sont réunies jeudi 18 avril 2024 en visio. Ont assisté à cette réunion : le président de la FFS, le directeur général de la FFS, la responsable financière de la FFS, la responsable juridique de la FFS, le DTN de la FFS et le directeur des sports de l'UNSS.

A l'issue de cette réunion, les 2 parties ont convenu de travailler sur l'écriture de la convention bipartite permettant de définir précisément les obligations et responsabilité de chacune des 2 fédérations lors de l'organisation des compétitions UNSS. La FFS souhaitant mettre à disposition les compétences techniques permettant d'homologuer les tracés des compétitions mais sans en porter la responsabilité. Le principal frein réside donc dans ce partage des responsabilités.

L'UNSS et la FFS ont convenu de travailler en cette fin d'année scolaire pour préparer la saison suivante 2024-2025. L'UNSS confirme avoir pour le moment inscrit les activités skis dans son programme territorial pour maintenir l'organisation de rencontres UNSS non-compétitives.

### **13. Contentieux disciplinaires**

- La composition de la commission nationale de discipline a été arrêtée par l'AG de l'UNSS en juin 2022, suivant les règles fixées par le règlement disciplinaire adopté en 2017 (ci-joint) et notamment celles prévoyant que :
  - a. Les membres sont choisis en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives (art. 2) ;
  - b. Les membres des organes disciplinaires se prononcent en toute indépendance (art. 4) et ne peuvent donc pas appartenir aux instances qui les ont désignés.

Cette commission ne s'est pas réunie depuis le 11 décembre 2023.

Une nouvelle procédure disciplinaire a été engagée le 6 mai dernier. L'instruction de cette affaire est en cours. En vertu du secret de l'instruction, aucune information à ce sujet ne peut être divulguée.